

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 14 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DVD 214 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation des dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1, L.2511-2 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder, à concurrence de 64 697,41 euros, à l'indemnisation amiable des tiers énumérés ci-après, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 67, article 678, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris sous réserve de financement.

<i>DESIGNATION</i>	<i>DATE</i>	<i>MONTANT</i>
X	05/01/2012	3 318,75 euros
X	15/02/2013	319,65 euros
X	30/09/2012	7 100,00 euros
X	12/02/2013	1 837,06 euros
X	05/03/2013	551,81euros
X	09/04/2013	94,00 euros
X	06/05/2012	339,96 euros
X	16/06/2012	8 577,99 euros
X	17/03/2013	592,54euros
X	23/07/2007	9 880,00euros
X	09/03/2013	319,70euros
X	30/04/2012	16 840,00euros
X	03/09/2011	1 121,69euros
X	08/06/2013	672,52 euros
X	24/02/2013	486,28 euros
X	16/01/2013	348,00 euros
X	16/01/2013	708,37 euros
X	24/05/2013	300,00euros
X	24/05/2013	683,41euros
X	30/03/2013	6 454,63 euros
X	30/05/2013	398,08 euros
X	05/12/2012	360,00 euros
X	05/12/2012	2 070,00 euros
X	24/02/2013	510,98 euros
X	24/04/2013	811,99 euros